

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN22

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Boucard, M. Minot, M. Portier, M. Hetzel, M. Pauget,
Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Taite, M. Brigand et M. Dubois

ARTICLE 23

À l'alinéa 36, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'amplifier la capacité à intégrer simplement des compétences, de favoriser le maintien des talents au sein de l'institution.

Le contexte actuel et les enjeux technologiques commandent de disposer de talents techniques.

C'est pourquoi, il est proposé de rendre possible les réquisitions sur le motif des compétences professionnelles ou techniques.